N° 173 — XXIIIe Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Jeudi 22 Juin 191

REDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 13, près du théâtre du Fontenoy. — (Téléphone 061)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trolamnie : 5 francs — Un an : 20 francs
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. —

Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille, à Paris, dans nos bureaux, 30, rue Taitbout

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 061 | A LILLE : N° 57

LE CABINET MONIS

Le cabinet Monis a une situation particulièrement difficile, telle qu'il n'en est pas d'exemple, peut-être, dans nos annales parlementaires. Privé de son chef couché sur un lit de douleur, amputé, en la personne du regretté Berteaux, d'un de ses membres les plus influents et les plus énergiques, il manque trop souvent de direction, d'unité de vues, de continuité d'action.

On l'a vu, récemment encore, à propos des délimitations et des retraites ouvrières, changer d'opinion et d'attitude à quelques jours de distance, désavouer le Conseil d'Etat après avoir proclamé que sa décision serait obéie ; et, dans le débat sur la loi des retraites, alors que M. Caillaux avait refusé de s'engager à incorporer dans la prochaine loi de finances les améliorations visées par l'ordre du jour Dalimier, on voit M. Paul-Boncour consentir à cet engagement, après que son collègue eût quitté la salle des séances.

On reprochait à M. Clémenceau son « incohérence ». Il semble bien qu'elle n'ait jamais atteint ce degré.

Du moins, M. Clémenceau avait de la « poigne ». Il ne redoutait pas les responsabilités. Et le cabinet Monis n'a guère affirmé ces qualités au cours des troubles qui se sont produits en Champagne.

M. Léon Bourgeois l'a dit ces derniers jours au Sénat avec une autorité particulière : « Plus de fermeté de la part du Gouvernement aurait empêché ces événements de prendre un tel caractère de gravité. »

***

Le ministère Monis est donc fortement battu en brèche. On escompte sa chute à brève échéance. On prononce les noms de ses éventuels successeurs. Et, il y a huit jours, on considérait déjà la crise comme ouverte.

J'ai dit par quel changement de front il avait évité le danger dont il était menacé.

Le voilà de nouveau à peu près d'aplomb. Pour combien de temps ?

***

L'accident dont MM. Monis et Berteaux ont été les victimes a provoqué en faveur de ce cabinet et de son chef un courant d'exceptionnelles sympathies dont il bénéficie.

Il y eut, au lendemain de la catastrophe, un sentiment de violente protestation contre ceux qui, au milieu de la douleur publique, laissaient déjà apercevoir leurs espérances et leurs ambitions.

Et puis, le ministère Monis représente une politique déterminée. Il est apparu comme résolu à pratiquer une politique de gauche, à s'appuyer sur une majorité exclusivement républicaine.

Et l'on redoute que sa chute n'ait pour conséquence une nouvelle orientation. On raconte même que M. Fallières songerait à faire de nouveau appel au concours de M. Clémenceau, lequel aurait un ministère tout prêt avec MM. Millerand, Poincaré, Delcassé (réconcilié avec M. Clémenceau dont il provoqua la chute), peut-être aussi M. Caillaux.

On avait bien parlé de M. Combes, qui toujours vigoureux et alerte, de corps et d'esprit, malgré ses soixante-treize ou quatorze ans, n'aurait pas reculé devant la responsabilité du pouvoir. Mais le « petit père », sénateur de la Charente-Inférieure, est un partisan des délimitations. Il fut un des seize qui votèrent l'autre semaine contre l'ordre du jour visant leur suppression. Et sa élimination, dans les circonstances présentes, serait encore plus difficile peut-être que celle de M. Monis, sénateur et président du Conseil général de la Gironde.

***

Dans le cabinet actuel, un nom est encore prononcé en prévision de la formation d'un nouveau cabinet : c'est celui de M. Caillaux.

On attribue à notre ministre des finances divers défauts, et notamment des difficultés de caractère. Mais on lui accorde précisément aussi une volonté qui est, en ce moment, la qualité que l'on attend le plus du chef du Gouvernement.

Si le nom de M. Clémenceau est accueilli avec beaucoup de faveur, c'est qu'on éprouve le besoin de voir à la tête du pays un homme d'énergie, de courage civique et de fermeté.

Il est grand temps d'arrêter la courant de démagogie, d'action directe, de chasse aux renards et de sabotages, de révoltes et d'émeutes, qui finirait par tout emporter dans notre pays.

Voici encore aujourd'hui les commerçants et employés de magasins du Havre qui, dans un ordre du jour, déclarent qu'ils « se proposent d'imiter leurs confrères du Midi et de la Champagne et les pouvoirs publics n'interviennent pas en leur faveur. »

Et les chauffeurs parisiens menacent « d'embouteiller » Paris. Et la C. G. T. peut saboter le Grand-Prix.

Il faut en finir avec cette quasi-anarchie qui nous met au ban du monde civilisé et donnait prétexte, hier encore, à un important journal allemand, la *Deutsche Tagesszeitung*, de nous insulter grossièrement et d'écrire que notre « peuple indiscipliné va s'encanaillant de plus en plus. »

« Le parti républicain, dit l'un des journaux qui soutiennent le plus fidèlement le cabinet Monis, la *Lanterne*, est fatigué de l'incertitude et de la mollesse. »

C'est bien là, en effet, le sentiment public. Monis ou Caillaux, Combes ou Clémenceau, le pays réclame un Gouvernement qui sache prendre ses responsabilités et qui, véritablement, gouverne.

GEORGES ROBERT.

LE BILLET DU LISEUR

Je viens de rencontrer un de mes amis, un gros industriel qui emploie 600 ouvriers.

— Vous pensez toujours, m'a-t-il dit, que la loi sur les retraites sera appliquée à partir du 3 juillet prochain ?

— Sans aucun doute. Boncour l'a promis solennellement à la Chambre. Il a même ajouté qu'il avait pris toutes ses précautions.

— Eh bien ! mon cher, il se trompe ou on l'a trompé. Rien n'a encore été préparé par le ministère du travail. Rien ? J'exagère peut-être, mais ce que j'affirme, c'est que ce ministère me met dans l'impossibilité d'obéir à la loi.

— Voyons, contez-moi donc cela.

— C'est simple. Et, d'abord, vous savez que je suis un républicain convaincu et la partisan déterminé des retraites pour la vieillesse, que ce n'est pas moi qui chercherai à éluder les prescriptions de la loi. Mais, je vous le répète, nous sommes, nous industriels, placés par le ministère dans des conditions telles que nous ne pouvons faire ce qui nous est demandé.

— Je vous en prie, allez au but. De quoi vous plaignez-vous ?

— Voilà. Les patrons doivent apposer des timbres sur les cartes de leurs ouvrières. Ces timbres, le ministère s'est chargé de les faire imprimer et de les tenir à notre disposition en constituant des stocks dans les bureaux de tabac. Or, mon cher, voilà qui est inouï : aujourd'hui même, 18 juin, quinze jours avant l'entrée en vigueur de la loi, de la Bastille jusqu'à la Madeleine, je suis arrêté dans tous les bureaux de tabac ; j'ai demandé des timbres de retraites ouvrières. Devinez ce qu'on m'a répondu ?

— On vous en a offert par centaines, pardine !

— Pas du tout. On m'a dit : « Des timbres pour retraites ouvrières ? Qu'est-ce que cela ? » J'ai eu beau expliquer la loi. Les timbres nouveau est inconnu. Or, comment voulez-vous que je m'en procure, puisque l'Etat n'y a pas songé lui-même ?

— Bah ! c'est ce qu'il va faire tout de suite.

— Eh bien ! mon vieil ami, avant qu'il ait approvisionné tous les bureaux de tabac de France et de Navarre, il se sera écoulé un joli bout de temps. Ah ! l'Etat ! Quel commerçant !

L' « Action ».

LE LISEUR.

DUEZ CONDAMNÉ à 12 ans de travaux forcés

Hier a pris fin, devant la Cour d'Assises de la Seine le procès du liquidateur Duez.

Le principal accusé a été condamné à douze ans de travaux forcés; ses deux complices à deux ans de prison avec sursis

Voici le compte rendu de cette dernière audience

UN INCIDENT

Aussitôt après avoir lu les dernières questions, le président invite les jurés à se retirer dans leur salle de délibération.

Il y avait environ trois quarts d'heure qu'on délibérait, lorsque neuf jurés ont fait demander le président Plantean, auquel ils ont posé la question suivante :

— Etant donné que les bancs des accusés ne sont pas suffisamment garnis et que l'instruction n'a pas été suffisamment approfondie, qu'arriverait-il si nous refusions de répondre aux questions qui nous sont posées ?

Le président répondit :

— Vous êtes chargés d'un service public ; en ne répondant pas aux questions vous ne ferez pas votre devoir et la cour se verrait à son grand regret contrainte de prononcer contre vous une peine d'amende.

Quelques instants après le jury a fait appeler de nouveau le président, et quelques-uns des jurés ont demandé si la cour pouvait s'engager à appliquer le bénéfice de sursis à Lefebvre et Lebrston. M. Plantean a répondu qu'il ne pouvait prendre un engagement à ce sujet.

Les jurés ont répondu : Oui sur toutes les questions concernant Duez et ont accordé les circonstances atténuantes pour Lefebvre et Lebrston.

La cour s'est retirée pour délibérer sur l'application de la peine.

LES CONDAMNATIONS

Elle rentre peu après et rend l'arrêt suivant :

DUEZ EST CONDAMNÉ A DOUZE ANS DE TRAVAUX FORCES ET CENT FRANCS D'AMENDE

Lefebvre et Lebrston sont condamnés chacun à deux ans de prison avec sursis et 100 francs d'amende chacun.

La Cour se retire pour délibérer sur les parties civiles.

Me Maurice Bernard demande acte à la Cour de ce que le huitième juré n'assistait pas à la lecture de l'arrêt ; acte en a été donné.

En ce qui concerne les parties civiles, l'administration des domaines obtient des dommages et intérêts à fixer par états sans toutefois qu'aucune provision lui soit accordée dès maintenant.

Mlle Henry et Mme Schorte obtiennent la restitution des sommes détournées, quant à Martin-Gauthier, son sort sera réglé ultérieurement.

L'audience est levée.

CHRONIQUE

L'ASSISTANCE PUBLIQUE A LILLE

Nous venons de parcourir avec le plus vif intérêt un travail de notre ami Edmond Leleu, administrateur du Bureau de Bienfaisance, sur l'assistance publique à Lille ; nous allons y puiser des renseignements qui ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs et nous comptons sur la bienveillance de notre ami, dont l'affabilité et les qualités de cœur sont connues de tous, pour nous pardonner le pillage effronté auquel nous allons nous livrer.

Nous renonçons à suivre le vieux Lillois qu'est Edmond Leleu, dans son rapide coup d'œil sur l'évolution des institutions charitables à Lille, depuis l'année 1066, au cours de laquelle fut fondé, par Adèle de France, femme de Baudoin V, comte de Flandre, le premier hôpital lillois sur l'emplacement actuel du Palais de Justice, de l'Ecole des Beaux-Arts et de la rue de la Deûle, jusqu'au début du XXe siècle. Nous voulons en effet simplement reproduire ici les indications relatives à la situation actuelle de nos établissements publics d'assistance de Lille, hôpitaux, hospices et Bureau de Bienfaisance.

Comme le dit très judicieusement M. Edmond Leleu, on peut constater dès maintenant qu'au point de vue de l'assistance publique à Lille, « les premières années du XXe siècle sont pleines de promesses et de réalisations. En 1905 a été promulguée en effet la loi hutéraire sur l'assistance aux vieillards de plus de 70 ans, aux infirmes et aux incurables. Cette loi et celle sur l'assistance médicale gratuite seront l'éternel honneur de la République. A Lille, plus de 3.500 pensions sont accordées ; la pension est de 20 francs par mois et les pensionnés reçoivent en outre gratuitement les secours médicaux et pharmaceutiques ».

Il n'y existe plus maintenant que deux hôpitaux dépendant de l'assistance publique, celui de Saint-Sauveur, situé rue Saint-Sauveur, vieux de 7 siècles, qui compte 400 lits ; de nombreuses cliniques lui ont été adjointes, et celui de la Charité, boulevard Montebello, qui contient également 400 lits, une maison de santé de 50 lits, le pavillon Olivier lui a été annexé.

Huit hospices appartiennent également à l'assistance publique ; ce sont : l'hospice général, quai de la Basse-Deûle, avec 1.200 lits ; l'hospice Comtesse dit des Vieux-Hommes, avec 110 lits ; l'hospice des Bleuets rue Bolleux, avec 80 lits réservés aux orphelines; l'hospice Gantheis, rue de Paris, pour vieilles femmes, il n'y trouve 200 lits ; l'hospice Stappaert, rue de la Barre, avec 80 lits pour orphelines ; l'hospice François-Bach, rue des Meuniers, où 50 vieux ménages trouvent l'hospitalité ; l'hospice Wanescheat, à Rouges-Barres, qui abrite 20 vieux ménages, enfin l'hospice des incurables, à Saint-André-les-Lille, admirablement installé et situé. Créé il y a quelques années seulement, il compte 550 lits. La fortune des hospices de Lille peut être évaluée à 45 millions, son budget actuel est de 3.500.000 francs, et son administration ne recourt aux finances de la ville qu'en cas de déficit.

Si, d'autre part, nous pessons au Bureau de Bienfaisance, nous constatons avec M. Leleu que sa fortune est d'environ dix millions. Son budget annuel est de un million, alimenté pour le surplus de ses revenus par une subvention de la ville de 434.000 francs, par le produit des concessions dans les cimetières, par le droit des pauvres, par des quêtes, souscriptions et aumônes. Le service est divisé en six dépensaires et plusieurs bureaux de charité afin que l'indigent trouve les secours à sa portée ; le service médical est assuré par 20 médecins chargés des consultations ordinaires et des visites à domicile, par 11 médecins spécialistes, par 42 sages-femmes.

Pour être assisté, il faut que les ressources du ménage ne dépassent pas 6 francs par tête et par semaine. Il est distribué annuellement aux indigents environ un million de kilos de pain, un million cent cinquante mille kilos de charbon, deux cent douze mille francs en argent, quarante-six mille francs de vêtements et objets de literie, cent vingt-deux mille litres de bouillon, trente mille kilos de viande, soixante-quatorze mille litres de lait.

Nombreux sont les bienfaiteurs des pauvres, docateurs du Bureau de Bienfaisance ; au premier rang parmi eux figure Alexandre Desmet, chevalier lillois qui, après avoir fait sa brune à Paris, a légué 1181000 francs au Bureau de Bienfaisance.

BERTAL.

Lire plus loin :

AUDACIEUX ACTE DE SABOTAGE A ROUBAIX.

UN DRAME A DUNKERQUE.

GRAVE ACCIDENT DE MINE A AUCHEL : UN TUE, PLUSIEURS BLESSES.

UN ACCIDENT MORTEL A LILLE.

EN 5e PAGE

Notre Conte : UNE SERVANTE, par Gustave FLAUBERT.

L'ESPRIT DE TOUS

— Comment ! vous n'avez pas fait l'ouverture de la pêche ?

— Hélas ! je ne pêche plus. Ma vue baisse chaque jour. Je ne vois même plus le bouchon flottant.

— Que n'usez-vous, en ce cas, de « verre grossissant » !

Un Statut pour les Cheminots

LE PROJET DUMONT ET LE « SYNDICAT NATIONAL »

M. Charles Dumont, ministre des Travaux publics, a indiqué mardi au conseil des ministres les lignes générales du projet de loi dont nous avons annoncé l'élaboration. Ce projet que nous avons fait connaître d'après le bref compte rendu du Conseil des ministres, a essentiellement pour objet d'instituer un statut pour les agents des compagnies de chemins de fer.

Le ministre des Travaux publics, dans les dispositions législatives qu'il soumettra au Parlement, reconnaîtra le droit de grève aux ouvriers et employés des chemins de fer et même en organisera l'exercice ; il doit en effet prescrire que la grève ne pourra être déclarée qu'après un referendum auquel les agents devront prendre part. Le vote devra avoir lieu au scrutin secret. Des mesures seront sans doute décidées dans le projet pour mettre ce referendum sous le contrôle de l'Etat.

En second lieu, ainsi que nous l'avons dit, le projet instituera un conseil de discipline à l'approbation duquel seront subordonnées les révocations. Ce projet ayant un effet rétroactif, la réintégration des cheminots révoqués à la suite de la grève pourrait ainsi être opérée.

Le groupe parlementaire de défense des agents des chemins de fer, auquel le ministre des Travaux Publics devait donner une réponse hier, voudrait, on le sait, détacher de l'ensemble du projet élaboré par M. Charles Dumont la disposition qui concerne l'institution du conseil de discipline et la faire adopter par le Parlement avant la clôture de la session actuelle. Il considère que ce serait la meilleure solution à donner à la question de la réintégration des cheminots.

Après avoir entendu l'exposé de M. Charles Dumont, le conseil des ministres a renvoyé à la séance d'aujourd'hui jeudi, la discussion des dispositions du projet.

Au Syndicat National

Ce qu'on pense, chez les cheminots, des déclarations de M. Dumont.

Le Syndicat National des Chemins de fer suit avec attention les pourparlers engagés entre M. Charles Dumont, ministre des Travaux publics, et la groupe parlementaire de défense des employés de chemins de fer.

On sait que lundi, une délégation de ce groupe, qui compte environ 250 députés, reçut de M. Dumont, l'assurance que la période des négociations « simables » avec les compagnies, était définitivement close en ce qui concerne la réintégration.

On s'attendait, au Syndicat National, à la fin de non recevoir opposée par les Compagnies, et un des militants les plus en vue parmi les cheminots a exposé à un de nos confrères parisiens sa façon de penser à ce sujet :

« Les Compagnies, disait-il, ne céderont jamais à des sollicitations amiables, même venant du gouvernement.

« Que va faire maintenant le ministre ?

« A la délégation qu'il reçut des parlementaires qui se sont constitués nos défenseurs, il a annoncé qu'il déposerait prochainement un projet de statut pour les cheminots, dans lequel serait incorporée la création d'un conseil de discipline ayant qualité pour prononcer les réintégrations, même d'une façon rétroactive.

LE CONSEIL DE DISCIPLINE

« Mais un projet de loi demeure souvent très longtemps à l'état de projet. Et le temps presse pour ceux qui sont sur « le pavé ».

« Cette crainte d'interminables longueurs, que nous avons exposée à la délégation peu après son entrevue avec le ministre, décida celle-ci à faire à M. Dumont une autre proposition que voici :

« Disjoindre du statut la création du conseil supérieur de discipline ; en faire un projet de loi spécial, qui serait soumis aux Chambres au plus tôt, et adopté par elles, le ministère étant au besoin dans la balance de poids de son portefeuille... »

« M. Dumont comprit parfaitement les raisons qui motivaient cette rapidité dans la procédure parlementaire. C'est d'accord avec lui que la délégation décida d'attendre jusqu'au 29 pour discuter l'interpellation sur les réintégrations, interpellation qui devait venir jeudi.

« D'ici là, il l'accord sur ce point au sein du conseil des ministres de jeudi, le projet de loi créant le conseil supérieur de discipline serait déposé. En quarante-huit heures il peut être rapporté, et discuté dans la huitaine.

« Si nous avons demandé à la délégation d'agir très vite, c'est parce qu'il est indispensable que tout soit résolu avant la séparation des Chambres. Nous serons du reste fixés jeudi sur ce qui sera décidé.

« — Et si le conseil supérieur de discipline est créé ?

« — Alors il aura à se réunir immédiatement et à se prononcer sur les révocations ayant suivi la grève de l'an dernier. Il est probable qu'il prononcera beaucoup de réintégrations.

« — Mais les compagnies accepteront-elles ces réintégrations ?

« — Elles seront obligées de s'incliner devant une loi. Je sais bien qu'elles peuvent avoir recours au Conseil d'Etat contre cette loi, mais nous verrons bien ce qu'il en statuera alors. »

LES SUITES D'UN ACCIDENT DE TRAMWAY

Mort de M. Edouard Roussel

Premier Adjoint au Maire de Roubaix

M. EDOUARD ROUSSEL

Ainsi qu'on la redoutait hier, par suite de son mauvais état de santé, M. Edouard Roussel ne devait pas survivre au grave accident de tramway dont il avait été victime mardi après-midi.

A minuit, malgré les soins dévoués de MM. les docteurs Lemoine, de Lille ; Butruille et Faidherbe, de Roubaix, l'état du blessé ne s'était pas amélioré et inspirait de vives inquiétudes. A une heure et demie du matin, M. Roussel, qui conservait toute sa connaissance, ne pouvait plus parler et les médecins n'avaient guère plus de confiance.

Une demi-heure plus tard, le blessé perdait connaissance, et à deux heures et demie, il rendait le dernier soupir. M. Edouard Roussel était né à Roubaix le 20 avril 1852. Deuxième fils de M. François Roussel, grand manufacturier, et lui aussi homme politique, M. Edouard Roussel se préparait à l'Ecole Centrale quand éclata la guerre de 1870. Les examens d'admission n'étant pas bien cette année-là, il vint suivre le cours de l'Institut Industriel. M. Roussel en sortit en 1874 avec le diplôme d'ingénieur.

Après son service militaire en 87e régiment, à Paris, M. Roussel rentra dans la maison de filature, sous la forte direction de son père, il ne devait pas tarder à prendre une place importante dans ce qu'on appelle « la Fabrique de Roubaix ». Industriel de valeur, bon patron, il a contribué pour beaucoup au succès de l' « article de Roubaix » aujourd'hui connu sur tous les marchés du monde. Vice-président de l' « Union Sociale Patriotique », président de la « Fédération Républicaine anticollectiviste », M. Roussel succéda à M. Martel, en 1896, comme conseiller d'arrondissement dans le canton Ouest.

Conseiller général du même canton depuis 1898, il entra au Conseil municipal avec la minorité progressiste. Après la démission de M. Henri Carrette, maire socialiste, M. Ed. Roussel remplit les fonctions de maire par intérim et présida, en cette qualité, les élections municipales de janvier 1902 qui amenèrent les progressistes à la mairie. Réélu conseiller municipal aux élections de 1904, M. Roussel accepta la porte de premier adjoint, délégué à l'assistance publique. Il a présidé l'exécution des travaux de l'hôpital de la Fraternité et créé la caisse du chômage.

M. Edouard Roussel avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en juillet 1909. Depuis quelque temps, en raison de son état de santé, il se tenait à l'écart des affaires publiques, aussi n'avait-il pas sollicité le renouvellement de son mandat de conseiller général. Les obsèques de M. Roussel auront lieu samedi 24 juin, à 10 heures et demie du matin.

Le haut commandement et le Généralissime

UNE INTERVIEW DE M. MONIS

Les déclarations du général Goiran, ministre de la Guerre, à la tribune du Sénat, au sujet du haut commandement, continuent à être très commentées dans la presse et dans les cercles politiques et militaires.

M. Monis, président du conseil, interviewé par un rédacteur de l' « Echo de Paris », a fait la déclaration que voici :

« J'ai vu, hier soir et aujourd'hui, à deux reprises, le général Goiran. Tout cet incident repose sur un malentendu. Le général est victime d'une « coquille », qui, d'une « coquille » du compte rendu analytique, qu'on a saisie au vol pour l'exploiter, et contre le ministre et contre le gouvernement.

« Le général Goiran n'était pas, en écrivant au Sénat, préparé à cette question, qu'on aurait pu s'abstenir de poser, à propos du budget, à un soldat tout nouvellement promu ministre de la guerre, et qui peut n'avoir pour de rien, sauf de la tribune !

« Le ministère aurait pu, du reste, s'il avait été plus habitué aux séances du Parlement, s'abstenir d'y répondre. Il avait donc déclaré que personnellement il était partisan, en temps de guerre, non d'un commandement unique, mais de généraux commandant des groupes d'armées dans le cas où l'action devait avoir plusieurs théâtres.

« Il appartiendrait alors, avait ajouté le ministre, aux « conseils du gouvernement » — et non pas, comme on le lui a fait dire, « au conseil des ministres », ce qui serait puéril, — conseils du gouvernement composés du grand état-major, du conseil supérieur, qui collaboreraient alors avec le ministre de la guerre — de déterminer l'objectif de cette action, en laissant aux chefs toute liberté de tactique pour mener à bien leurs opérations. »

Ce que dit la « France Militaire »

Il est d'autre part intéressant de signaler l'opinion de la « France Militaire » sur cet incident.

Après avoir rappelé que l'acte de la mobilisation nécessite « un plan de guerre et un plan d'opérations dont l'élaboration appartient au conseil supérieur de la Guerre, et enfin un « plan de campagne », elle ajoute :

« A qui appartient-il d'établir le « plan de campagne ? » Uniquement et exclusivement au chef des armées ou des groupes d'armées affectés à tel ou tel théâtre d'opérations, le chef sera vraisemblablement, pour le principal théâtre d'opérations, le vice-président du conseil supérieur de la guerre, appelé communément, « mais à tort », la généralissime.

« A examiner de près la question, on se rendra compte que, conformément aux idées acceptées et aux principes établis, le général Goiran a voulu rappeler qu'il ne saurait être question de confier à un seul homme l'élaboration du plan de guerre, dont le ministre de la guerre, à la tribune du Sénat, a revendiqué pour le conseil supérieur de la défense nationale, et non pas pour le conseil des ministres, comme on a pu l'écrire à tort, le droit essentiel de ce conseil, à savoir : exercer son action dans l'établissement du plan de guerre.

« Les paroles du général Goiran laissent chacun à sa place, suivant la forme logique voulue par notre Etat démocratique. »

La Crise de la Viande

Il y a quelques mois, nous signalions, ici même, l'augmentation constante du prix de la viande et nous avions fait une enquête auprès des bouchers de Lille et d'autres personnes bien placées pour nous renseigner sur les causes de cette augmentation.

Ces causes sont les mêmes à Paris où l'on se plaint également du renchérissement du prix de cet objet de consommation, et où on commence à s'agiter, à tenir des meetings, à voter des ordres du jour.

Chacun se plaint, en effet ; les ménagères qui ont de plus en plus de difficultés à faire face à la cherté croissante de tous les aliments et les bouchers eux-mêmes qui prétendent ne pas gagner d'argent devant le prix qui leur est demandé pour la viande sur pied.

Voici, par exemple, ce qu'en dit au siège du Syndicat de la Boucherie Parisienne :

« Du haut en bas de l'échelle sociale, chez le bourgeois, comme chez l'ouvrier, on proteste avec la même vigueur contre l'augmentation des vivres ; la cherté de la viande est une question des plus graves pour la vie normale d'une cité. En quelques années, la viande de bœuf est passée de 0 fr. 80 à 1 fr. 25 le kilo ; celle de veau de 1 fr. 25 à 2 fr. 25 ; celle de mouton de 1 fr. à 2 fr. 50 ; celle de porc est aujourd'hui à 2 fr., en la payait, en 1904, 1 fr. 20. Vous voyez, les prix ont doublé.

« Les causes ? D'abord la diminution générale du bétail. Les éleveurs donnent beaucoup moins depuis quelques années, tandis que l'importation a augmenté. Par suite des inondations, les fourrages ont doublé de prix. L'augmentation des impôts a eu également en répercussion sur la hausse des viandes. Tout augmente : droits, taxes, vivres, fourrages, et ce sont chaque jour de la part des commerçants, des hausses de prix, les récriminations. Nous bouchers, sommes les premiers à crier à l'un et à l'autre chose, car la clientèle se rarefie, alors que nos charges progressent. Tel ménage qui avait qui, voici quelques années, achetait de la viande une fois par jour, en est réduit à faire le pot-au-feu deux fois par semaine. Nous voulons que les pouvoirs publics, s'intéressent à un tel problème, et nous sommes résolus à cet effet de mener une ardente campagne. » Tous les Parisiens sont avec nous. »

Nous pensons, pour notre part, que les bouchers exagèrent quand ils disent qu'on mange moins de viande qu'autrefois. Il faut se contraindre qui se produit et il est possible que — qui n'est pas assez aisé pour la percussion sur la hausse du prix de la viande — que les ménages ont pris l'habitude d'acheter non plus des « bas morceaux » mais les meilleurs morceaux de la boucherie ; on cuisine « au plus prend », sans calculer.

UN MEETING DES BOUCHERS

La chambre syndicale de la Seine et du département de la Seine avait organisé mardi une grande réunion afin de mettre ses adhérents au courant de la situation créée par la cherté de la viande et de rechercher quels remèdes pouvaient y être apportés.

Le président du Syndicat de la Boucherie M. Lefèvre, expose la situation et rappelle que les plus désagréables et les plus

Les Suites d'un Accident de Tramway — Mort de M. Edouard Roussel — Premier Adjoint au Maire de Roubaix — M. Edouard Roussel — Le haut commandement et le Généralissime — Une Interview de M. Monis — Ce que dit la France Militaire — La Crise de la Viande — Meeting des Bouchers — Duez condamné à 12 ans de travaux forcés — Le Billet du Liseur — Un Statut pour les Cheminots — Le Projet Dumont et le « Syndicat National » — Au Syndicat National — Ce qu'on pense, chez les cheminots, des déclarations de M. Dumont — Le Cabinet Monis — Chronique — L'Assistance publique à Lille — L'Esprit de tous — Le Conte : Une servante, par Gustave Flaubert — Lire plus loin — Un Accident mortel à Lille — Grave accident de mine à Auchel — Un drame à Dunkerque — Acte de sabotage à Roubaix — Le Cabinet Monis — Le Billet du Liseur — Duez condamné à 12 ans de travaux forcés